

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le six mars deux mille vingt-trois.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Jean-Philippe BLATGÉ, Aurélie CARIA, Laure BACABE, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Elsa KLAVUN, Marion BORTHELLE, Romain GUIERRE, Anne GALIBER D'AUQUE.

**Absents-Excusés :** Sébastien VITALI procuration à Nathalie DURAND, Mustapha MOURCHID procuration à Marie-Thérèse LACOMBE, Audrey ROUFFIAC procuration à François COLLADO

**Nombre de présents :** 16

**Date de convocation :** 6 mars 2023

**Secrétaire de séance :** François COLLADO

Nombres de membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

**01 04 2023 : Budget primitif 2023 de la commune :**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2023 pour la commune.

Il s'établit comme suit :

**Fonctionnement :**

- Dépenses : 2 104 808,00 €
- Recettes : 2 470 694,35 €

**Investissement :**

- Dépenses : 1 827 529,20 €
- Recettes : 1 827 529,20 €

La section de fonctionnement est votée avec un excédent de 365 886,35 € conformément à l'article L 1612-6 du code général des collectivités territoriales : « ... n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées ».

### **Section de fonctionnement :**

Le financement est assuré par :

- Le produit des contributions directes : ..... 416 806,00 €
- Le fonds départemental des droits de mutation ..... 23 400,00 €
- Dotations de l'état ..... 220 223,00 €
- Le fonds de péréquation des ressources com. et intercom..... 23 900,00 €
- Les taxes sur les pylônes électriques ..... 28 000,00 €
- Les revenus des immeubles..... 60 000,00 €
- Les ventes de produits et de prestations ..... 52 562,00 €  
(restauration scolaire, mise à disposition du personnel, remboursement de frais ...)
- Les diverses recettes ..... 900,00 €
- L'excédent de fonctionnement reporté ..... 1 644 903,35 €

**Total des recettes de fonctionnement : ..... 2 470 694,35 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services ..... 293 500,00 €  
(charges à caractères générales)
- Les charges de personnel ..... 276 050,00 €
- Les intérêts des emprunts ..... 2 800,00 €
- Les dépenses de gestion courante..... 57 900,00 €
- L'attribution de compensation ..... 18 000,00 €
- Les dotations aux amortissements ..... 104 564,00 €
- Les dépenses imprévues ..... 10 000,00 €
- Les autres dépenses..... 3 600,00 €
- le virement à la section d'investissement ..... 1 338 394,00 €

**Total des dépenses de fonctionnement : ..... 2 104 808,00 €**

### **Section d'investissement :**

Le financement est assuré par :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé ..... 26 370,20 €
- Le FCTVA : ..... 17 000,00 €
- Les subventions d'investissement ..... 199 472,00 €
- La taxe d'aménagement..... 20 000,00 €
- Les amortissements ..... 104 564,00 €
- Les crédits de reports..... 121 729,00 €
- Le virement de la section de fonctionnement ... ..... 1 338 394,00 €

**Total des recettes d'investissement : ..... 1 827 529,20 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les dépenses d'équipement ..... 1 594 400,00 €  
dont 1 441 000 euros de crédit de paiement prévisionnel inscrits cette année sur  
l'autorisation de programme « réhabilitation maison des associations »
- Le remboursement en capital des emprunts..... 26 400,00 €
- Les dépôts et cautions ..... 500,00 €
- Les dépenses imprévues ..... 50 000,00 €
- La taxe d'aménagement..... 8 130,00 €
- Les crédits de reports..... 12 864,54 €
- Le résultat d'investissement reporté ..... 135 234,66 €

**Total des dépenses d'investissement : ..... 1 827 529,20 €**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la nomenclature M14,

#### APRES AVOIR DELIBERE

- **ADOpte** le budget primitif 2023 de la commune dont les dépenses et les recettes s'établissent par section aux montants suivants :

##### Fonctionnement :

- Dépenses : 2 104 808,00 €
- Recettes : 2 470 694,35 €

##### Investissement :

- Dépenses : 1 827 529,20 €
- Recettes : 1 827 529,20 €

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

- **DECIDE** de modifier l'échelonnement des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour la reconstruction du bâtiment actuel accueillant la bibliothèque, les associations et la cantine pour un montant de 1 930 000,00 euros TTC comme suit :

Exercice	2021 Réalisé	2022 Réalisé	2023 prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels (€ TTC)	150 000,00 €	300 000,00 €	1 480 000,00 €	1 930 000,00 €
dont : chapitre 23	150 000,00 €	300 000,00 €	1 480 000,00 €	1 930 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	150 000,00 €	300 000,00 €	1 480 000,00 €	1 930 000,00 €
dont :				
Subvention Etat			80 710,00 €	80 710,00 €
Subvention Région				- €
Subvention Dpt			3 750,00 €	3 750,00 €
Subvention Dpt			80 700,00 €	80 700,00 €
Autofinancement et emprunt	150 000,00 €	250 788,00 €	1 265 628,00 €	1 666 416,00 €
FCTVA		49 212,00 €	49 212,00 €	98 424,00 €

Après délibération le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 de la commune

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

François COLLADO



Le Maire,

Patrice DELHEURE

